



VILLENEUVE LES SABLONS

Horizon 2030

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QU'EST-CE QUE LE P.L.U. ?

Le PLU (anciennement P.O.S. plan d'occupation des sols) est un document d'urbanisme réglementaire qui évalue les besoins de la commune en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement à partir d'un diagnostic de territoire et qui permet de prévoir son développement à l'horizon de 10 à 15 ans.

Il s'inscrit dans une démarche de développement durable, et doit garantir un juste équilibre entre les enjeux urbains, agricoles, sociaux, économiques et environnementaux. Il est conçu en concertation avec la population.

Le PLU s'impose à tous : particuliers, administrations. **C'est un document essentiel à consulter avant de réaliser tout projet sur la commune.**

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU P.L.U. ?

- Permettre une urbanisation à la fois respectueuse de l'environnement et en lien avec les besoins de la population.
- Protéger et valoriser le cadre de vie
- Permettre un développement en harmonie des activités économique et du cadre de vie.
- Adapter le plan d'urbanisme aux nouvelles lois et nouveaux documents réglementaires.